



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-032-2025-09

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2025

# Sommaire

## **Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Conservation régionale des monuments historiques**

IDF-2025-08-14-00007 - Arrêté n° portant inscription au titre des monuments historiques de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt (2 pages)

Page 3

Direction régionale des affaires culturelles  
d'Ile-de-France

IDF-2025-08-14-00007

Arrêté n° portant inscription au titre des  
monuments historiques de l'hôtel de ville de  
Boulogne-Billancourt



**ARRÊTÉ N° -**

portant inscription au titre des monuments historiques de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt situé 26 avenue André-Morizet à BOULOGNE-BILLANCOURT (Hauts-de-Seine) ;

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 3 décembre 2024 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison du jalon important qu'il constitue dans l'évolution de l'organisation et de l'esthétique des hôtels de ville durant les années 1920 et 1930, conçu de façon innovante par l'architecte Tony Garnier, entouré d'artistes de premier plan, et témoignant d'une politique municipale ambitieuse et moderne ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er-** Est inscrit au titre des monuments historiques en totalité l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, y compris ses cours intérieures, situé 26 avenue André-Morizet à Boulogne-Billancourt (92100) sur la parcelle 94 d'une contenance de 41a et 58ca, figurant au cadastre section AO, tel que figuré sur le plan annexé, et appartenant à la ville de Boulogne-Billancourt depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

**ARTICLE 2-** Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée, propriétaire, et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**ARTICLE 3-** Le préfet de la région d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Paris, le 14/08/2025  
Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris

SIGNÉ

Marc GUILLAUME

Plan annexé à l'arrêté n° portant inscription au titre des monuments  
historiques de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt situé 26 avenue André-Morizet à BOULOGNE-  
BILLANCOURT (Hauts-de-Seine).



 Inscription en totalité, comprenant les cours intérieures.

Fait à Paris le 14/08/2025  
Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris  
SIGNÉ  
Marc GUILLAUME

Préfecture de la région d'Île-de-France  
5 rue Leblanc 75015 Paris – Standard 01 82 52 40 00 • Télécopie 01 82 52 40 16  
Adresse Internet : [www.paris-idf.gouv.fr](http://www.paris-idf.gouv.fr)